

Etude de nouveaux noms complexes

Clausen, Camilla Skogseth, Université de Bergen

Institut d'Etudes Romanes :

Linguistique française

Quel est le rôle de nouveaux noms complexes dans le domaine de la néologie ? Lors d'une tentative de repérage de nouveaux noms complexes d'une même structure, comme *mise en accessibilité*, *mise en réalisation*, *mise en Bourse*, *mise en MP3*, j'ai fait des observations intéressantes concernant l'usage et le sens de ces unités lexicales. Ce type de nom complexe dispose souvent d'un nom simple de sens équivalent qui lui est substituable, comme *mise en stock* et *stockage*. Mais quelles sont les raisons pour qu'un locuteur opte pour tel ou tel variante ? Dans la tentative de répondre à cette question, certaines particularités de ces unités complexes se sont tracées. D'abord, au niveau formel, en ce qu'il est possible de décèler une dérivation alternative et complexe représentée par la structure [dét *mise en* SN], face à la dérivation suffixale par *-age/ -(isa)tion/ -ment*. A cela s'ajoute la complexité sémantique dont attestent certaines variantes des [dét *mise en* SN] et où leurs origines verbales peuvent contribuer à comprendre des modifications aspectuelles.

Etude de nouveaux noms complexes

1. Introduction

Dans ma thèse de mémoire (Clausen, 2005), je traite de nouveaux noms complexes, c'est-à-dire des noms composés de plusieurs mots simples disjoints. J'ai remarqué que ces unités lexicales sont susceptibles de passer inaperçus comme mots nouveaux et que les définitions traditionnelles de la notion *néologisme* s'appliquent difficilement à celles-ci. Je me suis demandée comment serait-il possible de repérer de néologismes de ce type ? Mon mémoire s'est donc traduit par une tentative de repérage de nouvelles variantes d'une unité complexe donnée. Lors de l'examen des particularités d'usage, de sens et de forme de celles-ci, s'est révélée une unité lexicale de grande complexité. Dans cet article, je présenterai un extrait de cette étude lequel concerne l'usage de ces formes complexes par opposition à de formes simples de sens équivalent. Je commence, tout d'abord, par une brève présentation de l'objet d'étude et du corpus.

2. Objet d'étude

2.1. Noms complexes <DET mise en SN>

L'étude s'est centrée sur des noms complexes d'un type particulier dont la forme peut être formulée comme : <DET mise en SN>

Les constituants de cette structure désignent comme suit :

- *dét* : déterminant ;
- *mise* : nom féminin, nominalisation de *mettre* ;
- *en* : préposition ;
- *SN* : complément nominal comprenant un nom et des compléments éventuels.

Stipulant la présence d'un déterminant, j'insiste sur le statut nominal de *mise*, notamment pour distinguer ce dernier de la forme féminine du participe passé du verbe *mettre*. On en

trouve des variantes très courantes de ces noms complexes tels *une mise en place, une mise en forme, une mise en plis* ; et des celles peut-être moins courantes comme *une mise en vrac* et *une mise en MP3*.

2.2. D' « inculpation » vers une « mise en examen »

Le choix d'étudier de mots nouveaux de ce type dérive d'un commentaire dans le *Petit Robert* (1994). Sous l'entrée d'*inculpation* on trouve une remarque disant que le terme *inculpation* a été remplacé par *mise en examen* :

inculpation n. f.

1740; h. XVIe; de inculper

Action d'inculper. — Dr. Imputation officielle d'un crime ou d'un délit à un individu contre qui est, en conséquence, dirigée une procédure d'instruction (terme remplacé en 1993 par mise en examen). Être arrêté sous l'inculpation d'homicide.

(Le Nouvel Petit Robert, 1994)

Ce remplacement a eu lieu suite à une réforme de la procédure pénale - la loi du 4 janvier 1993. C'est *La Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme* qui a jugé le terme *inculpation* « peu compatible avec la "présomption d'innocence" » (ref.). Autrement dit, pour l'implantation officielle d'un mot nouveau à la place d'un autre, on a choisi un mot de forme complexe du type < dét *mise en SN* >. D'autres néologismes de ce type ont été relevés dans :

- La Base d'Observation et de Recherche des Néologismes (BORNÉO);
- La revue *Néologie lexicale* n° 4, fasc.2, de 1992;
- Corpus du Réseau Interministériel de Terminologie (CRITER) de la DGLF (*Délégation générale à la Langue Française*).

3. Corpus

Pour créer un corpus de noms [dét *mise en SN*] potentiellement nouveaux, je me suis appuyée sur le critère de *non lexicalisation* comme indice de néologisme. La notion de non

lexicalisation est ici restreinte au domaine de la lexicographie et j'entend par là une unité lexicale qui n'est pas enregistrée dans les dictionnaires de langue générale¹. Ceci est, à mon avis, un critère plus sûr que celui de faire un jugement néologique personnelle de tel ou tel mot « nouveau ». J'ai donc recherché des noms [dét *mise en SN*] non lexicalisés en ce sens qu'ils ne sont pas enregistrés dans les dictionnaires de langue générale.

3.1. Outils linguistique en ligne : *GlossaNet* et *Google*

Pour le repérage, j'ai choisi des lieux qui, à mon avis, représentent la dynamique et la vitalité langagières, et qui, pour cette raison, sont susceptibles d'une forte activité néologique. Dans un premier temps, j'ai eu recours à *GlossaNet* qui est un moteur de recherche linguistique connecté à un corpus dynamique composé de nombreux journaux en ligne en 12 langues. <!DIC> est un code proposé pour repérer des mots *non lexicalisés*, c'est-à-dire des mots n'étant pas enregistrés dans les dictionnaires connectés à ce moteur de recherche. Ce code relève uniquement des mots simples. Alors, la plupart des requêtes ont été fait selon la séquence <DET *mise en N*>. Ensuite, j'ai eu recours au moteur de recherche mondialement connu : *Google* version française. Les recherches ont été faites sur des pages francophones et françaises uniquement.

3.2. Filtre dictionnaire

Ayant repéré de nombreux variantes d'unités [dét *mise en SN*], j'ai ensuite dressé une liste de tous les noms [dét *mise en SN*] attestés dans l'article de *mise* - nom féminin - dans les dictionnaires suivants :

- Papier:

Le Grand Robert (2001)

Le Grand Larousse (1989)

¹ Selon un autre angle d'optique, on peut dire que sont non lexicalisés tous les termes absents du *lexique* vu que ceux qui sont attestés dans les dictionnaires n'en représentent qu'une partie. Ce qui est pourtant beaucoup plus difficile à vérifier.

- Electronique :

Trésor de la Langue Française Informatisé (accessible sur <http://atilf.atilf.fr>)

Les variantes repérées sur GlossaNet et sur Google ont été comparées à cette liste, qui a donc servi comme filtre, pour retirer des néologismes éventuels. Ont été retenues environ 100 variantes qui n'y figuraient pas.

4. Des particularités d'usage

La difficulté d'évaluer la qualité néologique, la *néologicit *, des unit s [d t *mise en SN*] rep r s m'a men e vers un autre moyen d'approche pour leur examen. Plus pr cis ment, je me suis attach e aux propos de Sablayrolles qui souligne que « plusieurs param tres doivent  tre pris en compte » (2000: 184) pour l' valuation d'un n ologisme. Ce sont des r sultats d'une telle approche que je pr sente dans le suivant.

4.1. La formation lexicale : simple ou complexe ?

Un nom complexe [d t *mise en SN*] sert souvent    lucider le sens d'un nom simple et fonctionne comme paraphrase de ce dernier. Ayant ainsi une m me r f rence, ils peuvent alors se substituer pour v hiculer un m me contenu s mantique. Parfois, la paraphrase remplace l' quivalent simple comme mot courant, comme *mise en bouteilles* qui a substitu  *embouteillage* dans le domaine oenologique, alors que *embouteillage* s'est install  dans la vocabulaire de la circulation routi re. Je me suis demand e pourquoi un locuteur opte pour une forme complexe lorsque la version simple existe. De m me, pourquoi cr er une forme complexe plut t qu'une forme simple ?

La langue fran aise offre divers moyens de formation lexicale. Parmi les moyens de formation nominale, la d rivation est particuli rement productive (outre la troncation, selon Mejri (1995) et Sablayrolles (2000)). J'ai remarqu  que les suffixes *-age*, *-(isa)tion* et *-ment*, qui sont employ s pour d nommer des noms d'action, apparaissent fr quemment comme  l ment final du nom simple correspondant   un nom complexe du type [d t *mise*

en SN]. Quant à ces suffixes, il est à noter que leurs « valeurs d'emploi sont souvent très proches », comme le remarque le *Trésor de la Langue Française Informatisé*.

Selon D. Corbin (1987), les locuteurs d'une langue donnée partagent une compétence dérivationnelle, c'est-à-dire ils disposent des mêmes connaissances des règles de formation lexicale d'une langue. Cependant, on peut se demander si les locuteurs disposent d'une compétence dérivationnelle identique? Et est-ce que ces connaissances de formation lexicale représentent un facteur constant et même toujours accessible ?

Regardons un exemple précis : Comment exprimer en un mot une 'action de rendre quelque chose accessible' ? Selon les règles de formation nominale, il est possible de former le mot *accessibilisation* par un acte de dérivation du mot *accessibilité* à l'aide du suffixe *-isation*. Mais comment expliquer l'apparition de *la mise en accessibilité* comme dans l'exemple 1 :

- (1) Elles reprochent aussi au projet de loi d'être trop flou sur *la mise en accessibilité* de la voirie, des transports publics et des bâtiments. (Libération, juin 2004)

Ni *accessibilisation* ni *mise en accessibilité* ne sont de noms lexicalisés, autrement dit, ils ne figurent pas dans les dictionnaires employés lors de cette étude. Cependant, à en croire les occurrences sur Google, tous les deux unités lexicales semblent pourtant être d'usage : *la mise en accessibilité* compte 970 occurrences et *accessibilisation* 218 (requête lancée le 05/01/2006). Si l'on admet que le suffixe à employer pour la dérivation de tel ou tel mot n'est pas forcément une connaissance préétablie, peut-on alors en déduire que le nom complexe résulte d'un processus de formation lexicale plus facile ? Il semble effectivement plus facile de placer l'élément [*mise en*] avant le nom au lieu de chercher le suffixe approprié. A titre d'exemple, les nouvelles technologies et les nombreuses innovations qui surgissent dans leur sillage risquent à présenter des difficultés. Comment désigner une 'action de transformer un fichier en format MP3' ?

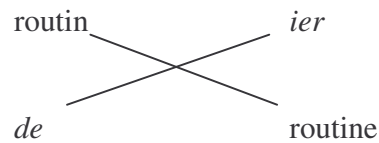
- (2) Maintenant, pour ce qui est du matériel audio, je travaille présentement à *la mise en MP3* des différents thèmes d'émissions sur Archie que vous retrouverez bientôt dans la section télé. (<http://www.archielsf.qc.ca/sondage.html>)

Autres exemples repérés sont une *mise en PC*, une *mise en veille*, une *mise en écran*, une *mise en fiches*, une *mise en accès*, une *mise en disque*. Est-ce que ces formes complexes indiquent que des moyens de formation lexicale, tels les affixes, ne sont pas toujours immédiatement accessibles au locuteur? Par exemple, leurs valeurs d'emploi étant souvent très proches, comment un locuteur distinguerait-il les suffixes *-age*, *-(isa)tion* ou *-ment*? Peut-on s'imaginer une situation où le locuteur hésite auquel suffixe avoir recours et opte plutôt à la formation nominale du type complexe [dét *mise en* SN]? Autrement dit, est-ce que l'ajout de l'élément [*mise en*] devant un nom peut se présenter comme un moyen utile pour contourner une difficulté de suffixation? Ceci indiquerait à son tour que la création d'un mot complexe peut servir à résoudre un problème de dérivation d'un mot simple. Dans ces conditions, il semble possible de proposer que la structure [dét *mise en* SN] fonctionne comme une dérivation nominale alternative auquel les locuteurs peuvent avoir recours lorsque le suffixe dérivationnel est moins apparent ou bien une ressource linguistique non immédiatement accessible.

4.2. Rapprochement formel

Pour essayer de rendre plus évident le caractère dérivationnel des noms [dét *mise en* SN], je cite A.J. Greimas (cité par Guilbert (1975)) qui a annoncé que « la dénomination figurative *tête d'épingle* peut relever de la dérivation » (p. 201). Greimas souligne que l'unité complexe fonctionne ici comme un dérivé malgré la forme disjointe des composants. Selon Mejri (2003) aussi, certains outils morphologiques échappent à la description traditionnelle de la langue française. Il signale que la langue fait usage des « possibilités offertes par la dérivation et par le figement pour former des unités différentes à partir de la même base » (p. 26) ce qu'il a illustré par la figure 1 ci-dessous.

Fig. 1



Il remarque que « dans *routinier* et *de routine*, le suffixe du premier joue le même rôle que la préposition *de* dans le second, la base étant identique » (ibid.).

J'ai appliqué ce modèle à un couple simple-complexe composé d'un nom simple terminé par *-age* et un nom complexe du type [dét *mise en* SN] dont quelques exemples de couples de ce type repérables dans les dictionnaires sont :

Tableau 1 :

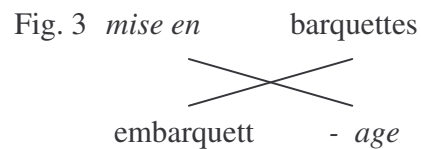
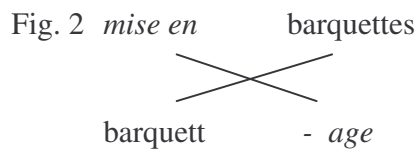
<i>mise en stock</i>	<i>stockage</i>
<i>mise en magasin</i>	<i>emmagasinage</i>
<i>mise en friche</i>	<i>défrichage</i>
<i>mise en caisse</i>	<i>encaissement</i>

Les éléments [*mise en*] et [*-age*] peuvent être considérés comme deux modèles de création lexicale différents - le premier pour la création d'une version complexe, la seconde pour créer sa version simple – désignant le même contenu sémantique. Dans ces cas-là, il semble possible de dire que l'unité complexe et l'unité simple forment ainsi un couple lexical de deux formes différentes pour une même référence. Dans le domaine de la production et manufacture j'ai relevé le nom [dét *mise en* SN] non lexicalisé *mise en barquettes* (3) :

(3) (...) on constate que la pratique de l'emballage a tendance à s'étendre. Ainsi, au rayon des primeurs, la *mise en barquettes* et sous cellophane de fruits ou de légumes a gagné du terrain. (Libération, mai 2004)

Ayant cette variante comme point de départ, j'ai voulu employer le modèle de Mejri pour montrer la possible création d'un nom simple correspondant de forme simple bâti sur le

modèle [*mise en*] vs [*age*]. Je me suis appuyée sur [*barquette*] comme élément de base. Ensuite, j'ai proposé deux équivalents simples potentiels *barquettage* et *embarquettage* (*embarquettage* étant créée par analogie avec des mots comme *emparquetage* et *emballage*):



Le mot complexe étant déjà repéré sur *GlossaNet*, j'ai lancé une recherche des noms simples sur *Google* où le domaine de production atteste en effet d'un usage de ces formes (tableau 2).

Tableau 2 : Occurrences sur Google

	Février 2005	Juillet 2005
Mise en barquettes	10	60
Embarquettage	10	13
Barquettage	4	5

La première colonne atteste d'un taux d'occurrences plutôt faible en février. En revanche, dans la seconde colonne, qui contient les occurrences au mois de juillet quand j'ai relancé les requêtes, le nom complexe en particulier semble avoir pris de l'ampleur et les noms simples dans un moindre degré. Le fait que trois formes lexicales différentes désignent une même action peut suggérer que cette notion n'est pas encore installée chez les locuteurs. Un autre exemple est la variante une *mise en MP3* de l'exemple 2 ci-dessus dont l'équivalent simple *MP3isation* a également été repéré. Là aussi, le nom complexe compte plus d'occurrences que la variante simple : 83 contre 30 occurrences. Dans ces deux cas, il sera fort intéressant de voir si cette coexistence va continuer et sinon quel terme va prévaloir.

4.3. Une modification sémantique

J'ai tenté ci-dessus de rapprocher la création lexicale par forme complexe à celle par forme simple (la dérivation). Cela dit, je ne prétend pas pour autant que tout couple *simple - complexe* véhicule un sens équivalent comme on pourrait le dire pour *mise en stock* - *stockage*, *mise en MP3* - *MP3isation* et le potentiel *mise en barquettes* - *(em)barquettage*. De même, on aurait pu discuter si une véritable équivalence a lieu dans ces exemples, mais ce n'est pas le but de cet article. Cependant, parmi ces couples lexicaux simples-complexes il y a ceux qui se distinguent plus nettement que d'autres justement en raison d'une différence sémantique. Plus précisément, il s'agit d'un écart aspectuel entre la forme complexe et la forme simple. Car il semble que l'élément [*mise en*] déteint une qualité sémantique et est susceptible de modifier le sens du complément nominal (SN) auquel elle est liée. Considérons l'exemple (4a):

(4a) Des réformes, notamment la recherche, *la mise en loi* du plan de cohésion sociale, la réforme de l'école, le référendum européen (...) (Le Figaro, juillet 2004)

Le sens véhiculé par *mise en loi* peut s'exprimer comme une 'action de transformer en une loi'. Pourtant, en français, on dispose déjà du nom *légalisation* pour désigner cette action ou l'"action de légaliser; ou résultat de cette action". Est-ce dire que l'exemple (4a) équivaut à (4b) ci-dessous ?

(4b) Des réformes, notamment la recherche, *la légalisation* du plan de cohésion sociale, la réforme de l'école, le référendum européen (...)

À mon avis, *mise en loi* et *légalisation* divergent à un niveau aspectuel. Le nom complexe et le nom simple dénotent tous les deux la même action, mais évoquent deux aspects différents du déroulement de celle-ci, en fonction du degré de l'achèvement de l'action. Une *mise en loi* évoque l'action à ses débuts, voire non encore réalisée, et présente ainsi un aspect inchoatif. *Légalisation* indique plutôt le résultat ou le terme de l'action et présente

un aspect accompli. Ce qui est de plus, *légalisation* dénote le fait de rendre quelque chose « légal » ce qui implique en effet une existence « illégale ». *Mise en loi* ne semble pas répondre à une telle condition. Dans cette perspective, on peut dire que les deux noms ont même des références sémantiques différentes.

4.4. Les origines verbales

En tant que dérivé nominal de *mettre*, *mise* offre les mêmes acceptions que ce verbe, comme *placement* et *transformation*. Comme le signale *Le Dictionnaire historique de La Langue Française* : « tous les syntagmes composés de *mise en* correspondent à une locution *mettre en* ». Pourtant, le verbe *mettre* se dote aussi des formes pronominales *se mettre en* et *se mettre à*. Ces locutions verbales offrent des acceptions supplémentaires, respectivement « partir » et « commencer », et semblent influencer le sémantisme de certaines variantes des noms complexes [dét *mise en* SN]. Ceci peut contribuer à expliquer des variantes qui semblent étranges comme *mise en vacances*, *mise en consommation*, *mise en adaptation*. Examinons un exemple précis :

- (5) En liaison froide, n'oubliez pas de prélever votre échantillon non pas le jour de la fabrication, mais le jour de *la mise en consommation* et de décompter les 5 jours à partir de celui-ci. (<http://www.la-cuisine-collective.fr/dossier/haccp/articles.asp?id=9>)

Si l'on tient compte de la locution verbale *se mettre à*, on voit que *mise en consommation* peut indiquer le début de la consommation : *se mettre à la consommation* ou « commencer la consommation ». Quant à l'exemple (6)

- (6) (...) sauf Raphaël Poirée, lequel s'est autorisé *une mise en vacances* certes prématurées mais ô combien (...) (L'Est Républicain, mars 2003)

L'éventuelle locution verbale d'origine *mettre quelque chose ou quelqu'un en vacances* paraît étrange. Pourtant, ayant recours à la locution *se mettre en* ('aller' ou 'partir') le sens exprimé dans la suite « il s'est autorisé une mise en vacances » peut être reformulé comme « il s'est autorisé d'aller en vacances ». Autrement dit, dans ce contexte, *mise* semble remplacer les verbes *aller* ou *partir*, ou bien *mise* remplace la fonction de ces verbes.

4.4. Des caractéristiques préfixales

Dans ce qui précède, on a vu que le nom complexe [dét *mise en* SN] semble apte à résoudre une difficulté de dérivation et qu'il paraît possible de considérer la création lexicale de ce type comme une dérivation nominale alternative. Puis, en comparant un nom complexe [dét *mise en* SN] à un nom simple de sens équivalent, il paraît que l'élément [*mise en*] assume une fonction similaire au suffixe de ce nom simple. Dans *La Grammaire méthodique* on écrit que, les affixes ont la particularité qu'« en vertu de leur sens codé, ils véhiculent une instruction sémantique qui spécifie le type d'opération sémantique à effectuer sur le sens de la base pour construire le sens global de la forme dérivée » (Rigel, Pellat, Rioul, 1994 [1999] : 542). A mon avis, cette particularité semble s'appliquer aussi à l'élément [*mise en*]. Il paraît plutôt le sens est inversé et que l'élément [*mise en*] vienne véhiculer, à l'instar des affixes, une instruction sémantique sur le sens de la base représentée par le complément SN. Et on a vu que cette instruction est susceptible d'apporter un aspect inchoatif à cette base. Ce qui est de plus, s'il est vrai que [*mise*] est susceptible d'autonomie, pour véhiculer le sens verbal dérivé de *mettre*, *mise* dépend pourtant des autres composants de la construction [dét *mise en* SN]. Sinon une autre acception de *mise* se fait valoir comme « dépense » ou « manière d'être habillé ». Il semble, par conséquent, possible de considérer l'élément [*mise en*] comme un affixe. Plus précisément : Antéposées, elle a des caractéristiques dérivationnelles semblables aux préfixes, ou un préfixe complexe plutôt en raison justement de sa forme complexe.

5. Conclusion

Ayant présenté uniquement une partie de la complexité des noms complexes [dét *mise en* SN], notamment au niveau sémantique, j'espère tout de même avoir souligné l'intérêt de ces unités dans le domaine de la néologie. On peut les considérer comme des représentants d'une évolution lexicale qui a lieu d'une façon imperceptible : Composés de mots connus et déjà lexicalisés, de nouvelles variantes ne choquent pas de vue et leur qualité de paraphrase les rend (le plus souvent) faciles à comprendre. Les nouvelles variantes des noms [dét *mise en* SN] méritent ainsi plus d'attention et un examen plus précis non seulement de leur riche sémantisme, mais aussi de leur rôle dans la formation lexicale ?

6. Références bibliographiques

Clausen C. S. (2005) : *Les unités lexicales dans le domaine de la néologie : Tentative de repérage de néologismes complexes*. Thèse de mémoire, Université de Bergen

Corbin D. (1987) : *Morphologie dérivationnelle et structuration de lexique*. Coll. Sens et

Guilbert L. (1975) : *La créativité lexicale*. Coll. Langue et langage, Larousse, Paris

Mejri S.(2003) : Le figement lexical. *Cahiers de lexicologie* n° 82, fasc. 1, pp. 23 – 40

Pellat, Riegel, Rioul (1994/1999) : *Grammaire méthodique du français*. Presses Universitaires de France, Paris

Sablayrolles J.-F. (2000) : *La néologie en français contemporain*, coll. Lexica, Honoré Champion, Paris